

A Orléans, le 19 février 07

A

Monsieur le Maire
Mairie
32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Objet : travaux d'aménagement et d'entretien des bords de Loire
Affaire suivie par Denis MIEGE

Monsieur le Maire,

Au printemps dernier, des travaux d'aménagement d'une plage ont été réalisés sur votre commune et ont conduit à la destruction d'une roselière.

Une autre roselière est fauchée par gyrobroyage tous les ans sur la rive droite de la Loire, en aval du pont de Meung-sur-Loire.

Pourtant, les roselières sont des milieux rares en bord de Loire, abritant une biodiversité caractéristique (rousserolles et autres passereaux aquatiques en particulier). De plus, les roselières filtrent naturellement l'eau, contribuant significativement à sa bonne qualité.

D'autre part, raser ces roselières au printemps entraîne inévitablement la destruction d'espèces protégées telles que les passereaux qui ont l'habitude de nicher dans cette végétation.

Aussi, nous tenons à vous informer que, dans le cadre d'une convention verte avec la Région Centre, nous pouvons si vous le souhaitez conseiller gracieusement vos équipes techniques avant toute intervention qui pourrait conduire à la destruction d'un milieu naturel intéressant.

Dans l'espoir d'une collaboration favorable pour la nature, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Paul SIFFERT,

Président des Naturalistes orléanais